

Briefing 2022

Quelques rappels applicables pour les concours départementaux et régionaux Aînées-Jeunesses et Poussines de 2022

Rappel vestimentaire des juges

- En période d'hiver :
Pour les femmes : bas bleu marine, haut blanc et veste bleu marine
Pour les hommes : pantalon gris, haut blanc et veste bleu marine.
- en période été (à partir du 1^{er} mai):
Pour les femmes : tenue blanche et veste bleu marine
Pour les hommes : pantalon gris, haut blanc et veste bleu marine.

Note D

La note D doit être identique pour les 2 juges : noter la note D réellement obtenue sur les feuilles de note (différente de la note D théorique s'il manque un élément ou s'il n'a pas été reconnu).

Note E

Si l'écart pour la note E est de plus de **0.50 pt** entre les juges, ils doivent discuter et parvenir à un accord.
Si < ou = à 0,50 : faire la moyenne direct !!!

Oubli d'un élément coté : perte de 3 pts en note E => vigilance +++ (ne pas quitter la gym des yeux !!!)
car vidéo non acceptée

La pénalité de 3 points doit être exceptionnelle et le directeur du concours doit en être informé.

Si un élément n'est pas reconnu en note D, ne retirer que les fautes générales (pas de fautes techniques !!)

A partir du moment où la gym a exécuté sa sortie en barres et en poutre ou son dernier mouvement de chorégraphie en sol, son mouvement est considéré comme terminé : elle ne peut plus revenir sur l'agrès pour réaliser son élément oublié.

En poutre et barres : s'il y a prise d'élan et pas de sortie ou sortie non reconnue et /ou non tentée, la gym peut recommencer sa sortie => on considère qu'il y a chute + élément chuté recommencé.

Si elle ne refait pas sa sortie => pénalité pour sortie non reconnue et/ou non tentée et fautes de réception (pas de chute sauf si...)

En cas de discordance entre le texte, les dessins et la vidéo : c'est le texte qui fait foi.

Aux 3 premiers degrés Poussins, l'entraîneur peut souffler à sa gym tout ce qui écrit dans le livre sans pénalité. Les termes « privés » sont autorisés (toit de maison, cathédrale, ...). A partir du 4^{ème} degré : pénalité de 0,30 à chaque fois

La gym doit annoncer son degré avant de débiter son mouvement. Ne pas la laisser commencer avant qu'elle ne l'ait annoncé (même si les moniteurs vous ont donné un petit papier avec le numéro des gyms et leur degré !!). En cas de mauvaise annonce, on juge le degré exécuté avec une pénalité de 0,80 pour les Aînées et les Jeunesses et sans pénalité pour le Poussins.

Ne pas hésiter à revenir sur une note si on s'aperçoit que l'on s'est trompé dans la façon de juger ... mais pas sous la pression d'un moniteur ou d'un parent

En cas de réclamations : envoyer les moniteurs vers le responsable de plateau.

En cas de doute ou de désaccord entre 2 juges, trancher en faveur de la gym

Les juges jugent ce qu'ils voient, d'où ils le voient et au moment où ils le voient....

SAUT

La course n'est pas notée.

La notation commence à partir du moment où les pieds quittent le tremplin.

Course avec saut non réalisé AVEC touche de tremplin/trampoline et/ou de la table : **saut nul**

Course avec saut non réalisé SANS touche de tremplin/trampoline et/ou de la table: **SP**

Si le 1^{er} saut est nul, les juges doivent le signaler aux moniteurs. Sinon, ils auront obligation de donner une note.

Si le 1^{er} saut exécuté est différent du saut annoncé, les juges doivent le signaler aux moniteurs. Les moniteurs peuvent alors demander la nullité du saut pour refaire le bon degré.

Pas de discussion entre les 2 sauts (risque de s'influencer). Noter les 2 sauts et prendre la meilleure moyenne.

Etudes de cas :

Une gym arrive sur TS sur une jambe, pose sa 2^{ème} jambe sur la table bien décalée (grand pas) et se replace pour faire son 2^{ème} envol :

Pose des pieds alternative : 0,30, Déséquilibre : 0,30, manque de continuité : 0,50, 1 ou 2 pas avant le saut : 0,80

2^{ème} degré A/J et 3^{ème} degré Poussins

- Si la gym fait un rebond sur la table de saut : même pénalité que pour les pas =0.80pt
- Après la réception du saut vertical, la gym peut avancer ou reculer SP pour se placer pour l'ATR tombé dos. Elle doit mettre ses mains devant le tapis de 10 cm mais pas de pénalité si elle les met dessus.

Poussins 3^{ème} degré

- Si l'ATR tombé dos n'est pas fait du tout : le juge note un 2^{ème} degré et avertit l'entraîneur.
- Si la gym fait une roulade avant à la place du tombé dos : le juge note un 2^{ème} degré et compte une chute
- Si la gym commence son ATR, repose les pieds et refait l'ATR tombé dos : 1 pt de chute
- Si la gym fait roulade avant puis refait ATR : 1 pt de chute
- Si la gym tente un ATR, même s'il est mal exécuté : on enlève les fautes prévues dans le tableau de saut.

J/A 2^{ème} degré

- Si l'ATR tombé dos n'est pas fait du tout : saut NUL
- Si la gym fait une roulade avant à la place du tombé dos : saut NUL
- Si la gym commence son ATR, repose les pieds et refait l'ATR tombé dos : 1 pt de chute
- Si la gym fait roulade avant puis refait ATR : 1 pt de chute
- Si la gym tente un ATR, même s'il est mal exécuté: on enlève les fautes prévues dans le tableau de saut

BARRES

Modification des hauteurs de barres :

Poussins : possibilité de modifier la hauteur de 1 ou de 2 barres quel que soit le degré, mais pas en cours de mouvement !!

Jeunes-Aînées : possibilité de modifier la hauteur des barres au 1^{er} et 2^{ème} degré mais pas en cours de mouvement. A partir du 3^{ème} degré, modification de la hauteur des 2 barres si la gym est trop grande (les pieds ou le bassin touchent le sol à la suspension)

Présence des moniteurs sur les tapis autorisée => si le côté de parade de l'entraîneur est du côté des juges, prévenir les juges pour qu'ils se déplacent.

Pas de faute de courbe dans les bascules

Pas de chute sur agrès. Chute en barres uniquement si les pieds posent par terre.

Si la gym reste en suspension BS sans lâcher la barre et :

Aide du moniteur pour remonter : 0.80 pour aide sur élément non coté

Renversement arrière (si faisait bascule) : 0.80 pour élément supplémentaire

Repose les pieds sur BI et refait son élément : 0.5 pour heurter l'agrès et 0.5 pour élément mal exécuté sans chute et recommencé

Balancés pour reprise d'élan : 0.50 quel que soit le nombre d'élans

Elan intermédiaire : si autorisé => 1 seul, si plusieurs => pénalité 0,5 par élément

si non autorisé => 1 seule pénalité de 0,5 par élément, quelque soit le nombre d'élan

Précisions :

3^{ème} et 4^{ème} AJ et P : le déplacement du tremplin est autorisé entre les éléments

3^{ème} AJ et 4^{ème} P : la montée à l'appui se fait seule ou avec aide. La reprise de la notation se fait quand la gym est à l'appui

Au 4^{ème} AJ : la gym doit monter seule sur la BI. En cas d'aide du moniteur, pénalité de 0.80 pour aide sur paragraphe non coté.

!! Pour les mouvements en 2 parties (une sur la barre basse et une sur la barre haute), la remise de magnésie entre les 2 morceaux du mouvement n'est pas autorisée. Si la gym le fait, le mouvement est considéré comme terminé. Idem pour modifications des hauteur de barres ou de l'écartement.

4^{ème} degré AJ

1) La gym exécute 1 seul balancer BI

perte de la note D

3 pts sur la note E

fautes sur le balancer

2) La gym s'arrête après le 1^{er} balancer BI et recommence tout

1 pt pour chute

on juge la 2^{ème} exécution

3) La gym pose les pieds entre les 2 balancers

1 pt de chute

perte de la valeur en note D

3 pts sur la note E

La gym exécute 2 balancers de bascule en BI et ensuite elle choisit de faire :

1) Bascule faciale BS

validation de la note D

fautes éventuelles sur la note E

2) Renversement AR en BS

perte de la valeur de la bascule 1.50 pt sur la note D

perte de 3 pts sur la note E

fautes éventuelles sur le renversement sur la note E

La gym exécute bascule faciale en BI et ensuite elle choisit de faire :

1) Renversement AR en BS

validation de la note D

fautes éventuelles sur la note E

2) Bascule faciale BS

perte de la valeur du renversement 0.50 pt sur la note D

perte de 3 pts sur la note E

fautes éventuelles sur la bascule sur la note E

-

Balancer AR après filé

3^{ème} degré AJ, 4^{ème} degré P et AJ, 5^{ème} B en P et 5^{ème} A en AJ

seules les courbes sont exigées

aucune pénalité pour l'amplitude

L'appui libre

3^{ème} degré

- Prise d'élan corps tendu à l'horizontal 0,30 pt

4^{ème} degré

- Prise d'élan corps tendu au dessus de l'horizontale :

- A l'horizontale : 0.30 pt

- Sous l'horizontale : 0.50 pt

5^{ème} A degré

- Prise d'élan corps tendu au dessus de l'horizontale (45° minimum) :

- Sup 45° : SP

- de 45° à 30° : 0.30 pt

- de 30° à l'horizontale : 0.50 pt

- Sous l'horizontale : perte de la valeur en note D

POUTRE

Equerre recommencée : pas de chute mais pénalité pour élément recommencé (0,5 + fautes sur les 2 équerres)

Roue Pied Pied

Roue arrivée en fente : perte de la valeur de l'élément : 2 pts mais élément tenté

La réception doit se faire jambes tendues et buste relevé simultanément : 0.50 pt

Le passage sur ½ pointes à la réception doit être visible : 0.50 pt

3^{ème} degré

Placement dos : si insuffisamment monté => pénalité pour acrobatie non dans le plan vertical (0,10 si < 10° ; 0,30 de 10° à 30° ; 0,50 si > 30°) mais pas de perte d'élément en note D (contrairement à l'ATR)

5^{ème} degré

Cosaque appel 2 pieds uniquement : si appel 1 pied, tenté mais non reconnu

SOL

Attention aux changements de directions !

Valse :

1^{er} essai raté + 2^{ème} essai : chute (reprise d'appui pour faire son élément)

1^{er} essai non terminé mais non recommencé : pas de chute

Tour - ½ tour 1 pied - ½ tour 2 pieds

Les tours doivent être effectués sur ½ pointes : 0,30 pt pour pieds à plat

C'est la pose du talon qui détermine la fin du tour : 0,30 pt pour sous ou sur rotation

ATR

Ce qu'il faut regarder pour les ATR, c'est le placement du bassin par rapport aux appuis.

Il doit y avoir alignement mains – épaules – bassin à la verticale.

Les jambes peuvent être écartées ou serrées.

Dans les ATR jambes écartées : la 1^{ère} jambe doit dépasser la verticale et l'écart entre les 2 jambes doit être de 90° minimum.

Roue, Rondade et Placement dos

Le bassin doit passer dans le plan vertical (c'est-à-dire à l'appui des épaules).

Si la gym ne passe pas dans l'axe, 3 pénalités dans le tableau des fautes générales :

- 0.10 pt si l'angle est $\leq 10^\circ$

- 0.30 pt si l'angle est entre 10° et 30°

- 0.50 pt si l'angle est $> 30^\circ$

FORMATION PHYSIQUE

Entraîneur comptant à haute voix : 2 pts

Entraîneur montre le mouvement : 2 pts

Si jambe G puis jambe Dte : 0.80 pour non respect de l'ordre chronologique

Si 2 fois jambe Dte ou G : 0.80 pour paragraphe non fait

Si paragraphe fait en plus : 0.50 pour élément recommencé

Déphasage musical :

Si une gym est en avance (ou en retard) du début à la fin : pénalité de 0.10 par paragraphe

Si au lieu de faire un mouvement sur 2 temps la gym le fait sur un seul : pénalité de 0.10 par paragraphe

Paragraphe C :

- si la gym tourne du mauvais côté : 0.30 pour mauvaise direction

Déplacement des mains pour que les épaules soient bien au dessus des mains : 0.10

Paragraphes F et G :

- petits sauts pour se rééquilibrer : 0.10 à chaque saut

- touche du pied en arrière à l'arabesque : 0.30

Paragraphe H

- Genoux non ouvert : 0,30

6^{ème} DEGRE

Sont comptabilisés comme éléments tous les éléments 6^{ème} du tableau + 5^{ème} D° + code FIG + Code 2 sauf éléments listés à chaque agrès comme étant non retenus => ne pas hésiter à vérifier, surtout pour un 7^{ème} élément !!

En cas de répétition d'un élément : seul le 1^{er} est comptabilisé. Le 2^{ème} ne peut servir à valider une exigence **mais** peut valider une liaison bonifiée.

Pas de bonif si les fautes sont = ou > à 0,60 sauf pour les liaisons : une liaison est bonifiée même si la ou les difficultés 6^{ème} concernées ont plus de 0,60 de fautes.

SAUT

Pas de pénalité si le saut exécuté est différent du saut annoncé... à condition que ce soit un saut répertorié comme saut 6^{ème} degré. Si ce n'est pas le cas : saut nul ou mauvaise annonce de degré (à voir avec les moniteurs)

Rotation longitudinale incomplète au 1^{er} envol : n'entraîne pas un saut nul !!

Rotation longitudinale incomplète au 2^{ème} envol : c'est la pose des pieds qui détermine la fin de la rotation avec une tolérance de 30°

Déplacement des mains sur la table : pénalité pour appui prolongé et/ou manque de repoussé mais **PAS SAUT NUL**.

POUTRE

Penser aux liaisons bonifiées !!

Souplesse + saut vertical : la souplesse est comptée en difficulté 6^{ème} même si le saut vertical n'est pas reconnu.

ATR ½ valse : pas d'exigence de position tenue avant ou après la valse.

Tous les sauts 6^{ème} degré doivent être exécutés en position transversale (sauf le saut carpé comme spécifié dans le programme). S'ils sont exécutés en position latérale, ils seront reconnus en tant qu'éléments simples et non en tant que difficultés 6^{ème}.

Saut carpé : si la gym exécute un saut carpé en transversal et un en latéral, les 2 bonifications seront retenues (si les fautes sont inférieures à 0,60 évidemment !!)

SOL

Penser aux liaisons bonifiées.

Élément non retenu : ajouter cabriole